



Demande de visa conjointe après période sans visa

Par **EscargotNoel**, le **16/12/2016** à **22:39**

Bonjour,

Je suis arrivée en France en février 2015 avec mon passeport (américain) qui me permet de rester 90 jours dans l'espace Schengen. Ensuite, mon visa Schengen a périmé en mai 2015, mais je n'ai pas quitté le pays désirant rester avec mon fiancé qui est français.

Malgré ma situation irrégulière, on s'est marié en octobre 2015 en France. J'ai attendu le temps nécessaire (6 mois) et j'ai fait une demande de titre de séjour vie privée et familiale. J'attends toujours cette carte de séjour (maintenant 8 mois d'attente).

Moi et mon mari, on voudrait maintenant partir aux Etats-Unis pendant 3 mois puis revenir en France.

-Est ce que je serai pénalisée en quittant la France suite à ma période irrégulière avant la demande de titre de séjour?

-Est ce que je pourrai rentrer en France avec mon récépissé de demande de Titre de séjour?

Si ce récépissé ne me permet pas de rentrer en France est-ce que je peux faire une demande de visa de conjointe au consulat français des Etats Unis?

Aussi, est-ce que ma période irrégulière avant ma demande de titre de séjour pourrai empêcher mon obtention d'un visa auprès du consulat français?

Tout dernièrement, est-ce un problème pour obtenir mon visa une fois aux USA si mon

récépissé de demande de carte de séjour est périmée?

Merci pour votre assistance!

Par **chris_idv**, le **22/01/2017** à **20:05**

Bonjour,

Attendez d'avoir obtenu votre de titre de séjour francais avant de voyager hors de France.

Cordialement,

Par **ElvisCL**, le **27/01/2017** à **15:15**

Bonjour, je viens vers vous pour savoir si mes démarches sont bien en bon chemin, j'suis entré en France avec Visa temporaire pour travailler, en fin septembre 2013, en mai 2014 ma visa était périmé et j'suis resté en France en illégalité, j'ai rencontré mon copain en septembre 2014 et nous vivons ensemble depuis décembre 2014 et nous nous sommes Pacsé en juillet de l'an dernière, et puis on a déposé mon dossier à la Prefecture de Rouen fin août, mon acte de naissance et tous les papiers qu'il fallait.

Après 4 mois d'avoir déposé mon dossier à la Pref, j'ai pas eu un justificatif de dépôt nu rien de tout. J'ai reçu une lettre recommandée de la Pref en me disant de me présenter au début de février avec mon passeport, 4 photos d'identité (j'avais déjà donné) mon acte de naissance traduite de moins de 3 mois (encore car j'avais déjà donné au début mon acte de naissance traduite) un autre justificatif que ce soit pas les mêmes que j'ai donné lors du dépôt de mon dossier, et aussi d'aller avec mon copain avec sa carte d'identité et son acte de naissance, et 50 euros en timbres fiscaux.

J'aimerais savoir si c'est bon signe ou ca va encore prendre beaucoup de temps ? Merci de votre réponse